



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/6 (Prog. 20)
8 mai 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

MAY 18 1990

AMERICA COLLECTION

Quarante-cinquième session

PROJET DE PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1992-1997*

GRAND PROGRAMME IV. COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT

Programme 20. Energie

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
A. Programme	20.1 - 20.14	3
1. Orientation générale	20.1 - 20.7	3
2. Stratégie	20.8 - 20.12	4
3. Sous-programmes et priorités	20.13 - 20.14	5
B. Sous-programmes	20.15 - 20.50	6
1. Suivi et analyse des tendances et perspectives énergétiques mondiales et de leur incidence sur le développement	20.15 - 20.23	6
2. Encouragement de la prospection et de la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement	20.24 - 20.28	7

* Le présent document renferme le programme 20 du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997. La version définitive du plan à moyen terme paraîtra en tant que Supplément No 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session (A/45/6/Rev.1).

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
3. Contribution à la mise en valeur et à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ..	20.29 - 20.33	8
4. Evaluation et prospection des ressources énergétiques	20.34 - 20.39	9
5. Planification et gestion de l'énergie	20.40 - 20.45	10
6. Mise au point et transfert de techniques pour l'exploitation des ressources énergétiques d'importance cruciale	20.45 - 20.50	11

PROGRAMME 20. ENERGIE

A. Programme

1. Orientation générale

20.1 Afin d'atteindre les objectifs globaux de développement et les objectifs sectoriels définis dans la prochaine stratégie internationale du développement et le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, le présent programme cherchera à aider les responsables et les organisations internationales concernés à formuler un ensemble cohérent de solutions aux problèmes que l'énergie pose au niveau mondial et à encourager les formes de coopération internationale appropriées.

20.2 L'énergie continuera d'être un facteur essentiel de la réalisation des objectifs socio-économiques et nationaux. La quantité d'énergie consommée augmentera à un rythme plus rapide qu'auparavant, en particulier dans les pays en développement. La croissance de la population, conjuguée au processus d'urbanisation en cours dans les pays en développement, créera une demande d'énergie plus importante.

20.3 Les réactions du marché aux fluctuations des prix relatifs et aux mesures prises par les gouvernements ont modifié le volume et la composition de la production d'énergie entre 1973 et 1990. Le charbon, le gaz naturel, l'énergie nucléaires et les sources d'énergie renouvelables telles que l'hydroélectricité et l'énergie solaire et géothermique ont pris une place plus importante dans la production globale d'énergie primaire, alors que la part des hydrocarbures liquides baissait en même temps. Le mazout a été remplacé en grande partie par le gaz et le charbon dans la production d'électricité, mais son remplacement par l'énergie nucléaire est incertain. A long terme, la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables peuvent contribuer à satisfaire les besoins énergétiques dans une proportion non négligeable. Elles donnent également la possibilité d'accroître l'offre d'énergie et, par là même, de rendre un pays moins tributaire de ses importations.

20.4 La baisse du prix de l'énergie est à l'origine d'une réorientation fondamentale des investissements dans ce secteur de l'économie; on s'attend que cette réorientation se poursuive, au moins à moyen terme. Le flux des capitaux destinés à financer la prospection pétrolière des pays en développement et, par là même, à mettre en valeur leurs ressources énergétiques a diminué. De même, les pays en développement importateurs d'énergie sont moins en mesure d'accumuler les capitaux et de faire appel au financement extérieur. Il s'ensuit que le volume élevé d'investissement requis par la prospection et l'exploitation des ressources énergétiques demeure pour ces pays une source de grandes difficultés.

20.5 La prise de conscience grandissante, au cours des 20 dernières années, du lien étroit qui existe entre l'énergie et les questions d'environnement a été la source de préoccupations entièrement nouvelles au niveau international. Il faut renforcer le suivi et l'analyse des questions liées à l'environnement ainsi que des politiques et mesures relatives à la mise en valeur et à l'utilisation de l'énergie, surtout lorsque leur incidence dépasse les frontières nationales.

20.6 Bien que la capacité mondiale de production d'énergie soit actuellement excédentaire, le maintien de l'offre énergétique à un niveau qui permette le développement des économies restera un sujet d'inquiétude majeur à moyen et à long terme, au niveau tant national qu'international. Cela étant, les prévisions en matière de consommation, de production et de prix sont indispensables à la formulation des stratégies de développement. Le volume des investissements nécessaires à l'accroissement de l'offre énergétique et le laps de temps requis par la solution des problèmes énergétiques sont des questions que l'on ne peut aborder de la même manière que nombre d'autres aspects du développement.

20.7 Il est indispensable de renforcer la coopération internationale et d'encourager une action concertée qui bénéficie du soutien de la communauté internationale et respecte les priorités et les plans arrêtés par les gouvernements dans les domaines définis par le Programme d'action de Nairobi. Il faut également mobiliser assez de ressources financières supplémentaires pour atteindre ces objectifs et favoriser les échanges d'informations et l'élaboration de programmes de formation en matière de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

2. Stratégie

20.8 La stratégie retenue consistera à aider les Etats membres à mieux définir et résoudre leurs problèmes énergétiques d'une manière continue et autonome. Pour ce faire, le Département des affaires économiques et sociales internationales et le Département de la coopération technique pour le développement (DCTD) appliqueront la stratégie globale exposée ci-après, en coordonnant étroitement leur action.

20.9 Par l'intermédiaire de son Bureau de la recherche et de l'analyse des politiques en matière de développement et, plus particulièrement, du Service de l'énergie et des ressources, qui en dépend, le Département des affaires économiques et sociales internationales entreprendra des recherches et des analyses relatives à l'offre et à la demande d'énergie et aux tendances de ce secteur de l'économie susceptibles d'influer sur l'économie mondiale; il mènera des études sur la relation existant : a) entre l'énergie et les performances économiques, s'agissant notamment des économies d'énergie grâce à une utilisation plus efficace; b) entre l'énergie, la balance des paiements et les investissements nécessaires au secteur énergétique. Une grande partie du travail consistera à identifier les tendances et questions génératrices de préoccupation au niveau international et à les porter à l'attention des responsables concernés.

20.10 Par l'intermédiaire de son Service des ressources énergétiques, le Département de la coopération technique pour le développement (DCTD) procédera à l'identification, à l'encouragement et à l'exécution de projets de coopération technique. Il exécutera un programme d'assistance technique dans les domaines suivants : prospection et utilisation rationnelle des ressources énergétiques; amélioration et utilisation efficace de l'infrastructure énergétique existante; mise en valeur des ressources humaines; analyse du cadre institutionnel du secteur énergétique; création de systèmes nationaux d'information sur l'énergie; évaluation et maîtrise de l'incidence sur l'environnement des activités liées à la prospection, l'exploration et la consommation d'énergie. Toutes ces formes d'action auront pour but de renforcer les politiques et programmes énergétiques des pays en développement. On attend du gouvernement bénéficiaire d'une assistance

technique qu'il accorde à l'énergie la priorité qui convient et fournisse le personnel de contrepartie voulu pour bénéficier d'un transfert de technologie efficace et acquérir les moyens d'appliquer les projets de manière autonome.

20.11 Le Département fournira aussi des services consultatifs directs aux pays en développement, touchant la mise en valeur des ressources énergétiques, la planification des besoins et des ressources énergétiques et le transfert des technologies correspondantes. Des séminaires internationaux, des ateliers et des voyages d'études seront organisés pour former le personnel et donner l'occasion aux experts des pays développés et en développement d'échanger des informations et des données d'expérience. Le Département effectuera des études techniques pour explorer de nouvelles directions, méthodes et techniques en rapport avec les besoins des pays en développement et tirer simultanément les leçons de l'expérience acquise. Ces études seront diffusées au moyen de publications et de revues techniques.

20.12 Le programme Energie sera étroitement coordonné avec le programme Ressources naturelles, ainsi qu'avec certains travaux des commissions régionales prévus dans le grand programme 6 (Coopération régionale pour le développement économique et social). La coordination et la coopération avec le PNUD, la Banque mondiale et d'autres organismes des Nations Unies seront renforcées.

3. Sous-programmes et priorités

20.13 L'orientation générale et la stratégie dont les grandes lignes ont été exposées ci-dessus ont conduit à l'établissement des six sous-programmes suivants :

- Sous-programme 1. Suivi et analyse des tendances et perspectives énergétiques mondiales et de leur incidence sur le développement
- Sous-programme 2. Encouragement de la prospection et de la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement
- Sous-programme 3. Contribution à la mise en valeur et à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- Sous-programme 4. Evaluation et prospection des ressources énergétiques
- Sous-programme 5. Planification et gestion de l'énergie
- Sous-programme 6. Mise au point et transfert de techniques pour l'exploitation des ressources énergétiques d'importance cruciale

Les sous-programmes 1, 2 et 3 seront exécutés par le Département des affaires économiques et sociales internationales; les sous-programmes 4, 5 et 6 par le Département de la coopération technique pour le développement.

20.14 La plus haute priorité sera accordée au sous-programme 1 (Suivi et analyse des tendances et perspectives énergétiques mondiales et de leur incidence sur le développement) et au sous-programme 4 (Evaluation et prospection des ressources énergétiques).

/...

B. Sous-programmes

SOUS-PROGRAMME I. SUIVI ET ANALYSE DES TENDANCES ET PERSPECTIVES ENERGETIQUES MONDIALES ET DE LEUR INCIDENCE SUR LE DEVELOPPEMENT

a) Objectifs

20.15 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 32/174, 32/197 et 39/176 de l'Assemblée générale et la résolution 1761 (B) (LIV) du Conseil économique et social.

20.16 Les débats sur les politiques énergétiques à l'échelon mondial et la planification énergétique au niveau national doivent être fondés les uns et les autres sur une analyse cohérente commune de la situation actuelle et des perspectives d'avenir en ce qui concerne l'offre et la demande d'énergie. Toutefois, l'offre et la demande futures sont affectées par de nombreux facteurs qui évoluent constamment et qui doivent eux-mêmes faire l'objet de recherches et d'analyses permettant d'aboutir à des estimations réalistes de l'offre et de la demande d'énergie. Par exemple, la demande d'énergie est influencée par le taux de croissance économique, les efforts de conservation et les pratiques d'utilisation de l'énergie, les innovations technologiques et les investissements destinés à améliorer les taux de rendement énergétique, les possibilités de substitution de combustibles et une large gamme de politiques gouvernementales. De même, l'offre d'énergie est influencée par les investissements, les modifications apportées aux structures institutionnelles intéressant l'énergie, les lois et les règlements affectant l'exploration et la mise en valeur des ressources énergétiques, et l'état des techniques en matière d'énergie.

20.17 Il faut chercher à comprendre les rapports existant entre l'offre et la demande d'énergie d'une part et la dégradation de l'environnement d'autre part. Les conséquences écologiques auront un effet restrictif sur l'évolution du secteur énergétique mondial pendant la période du plan à moyen terme, et les faits nouveaux dans le domaine de l'énergie constitueront à leur tour un facteur majeur pour ce qui est de déterminer les tendances de la conservation de l'environnement. Les incidences sur l'environnement des différentes formes et des différents niveaux d'utilisation de l'énergie et les options politiques les concernant constitueront aussi un élément considérable des travaux liés à l'environnement relevant d'autres programmes du plan à moyen terme.

20.18 D'ici 1992, il faudra avoir jeté les bases d'une évaluation réaliste de l'offre à long terme des diverses sources d'énergie, à l'aide de travaux analytiques et de la mise en place d'une banque de données énergétiques.

20.19 Il s'agit : a) d'assurer un flot d'analyses, établies avec compétence et universellement accessibles, de l'équilibre, actuel et projeté, entre la demande et l'offre d'énergie à l'échelon mondial qui pourront être utilisées comme bases objectives pour faire face aux problèmes énergétiques au niveau tant national qu'international; b) de mettre les responsables des politiques énergétiques nationales et internationales mieux à même d'anticiper les tendances énergétiques à l'échelon mondial, ce qui permettra d'atténuer certaines des incertitudes qui accompagnent la formulation de plans, programmes et politiques en matière d'énergie.

b) Rôle du Secrétariat

20.20 On procédera à une série d'études analytiques complémentaires sur l'approvisionnement en énergie. L'examen des perspectives ouvertes par les sources d'énergie renouvelables complètera une série d'études visant à définir les délais restants avant l'épuisement d'autres sources d'énergie. Ces études analyseront les élasticités à long terme de l'offre de ces carburants d'un point de vue technique, économique, écologique et de politique générale. Elles indiqueront aussi les goulets d'étranglement qui risquent de se présenter dans la mise en valeur des ressources énergétiques, tels que les problèmes concernant les transferts de technologie et l'insuffisance des courants financiers vers les pays en développement, et cerneront les mesures à prendre pour y remédier.

20.21 En ce qui concerne la demande d'énergie, on procédera à une série d'études sur des schémas éventuels de consommation future d'énergie qui permettront d'étendre considérablement les options en matière de planification. On analysera les perspectives de nouvelles réductions de la consommation d'énergie aux fins de la production globale dans les pays développés et en développement. A cet égard, on mettra en particulier l'accent sur les efforts visant à accroître les économies d'énergie grâce à une utilisation plus efficace des ressources.

20.22 Les travaux de recherche et d'analyse sur ces phénomènes à plus long terme seront complétés par une surveillance continue de l'équilibre actuel entre l'offre et la demande d'énergie. La capacité des responsables et d'autres organismes intéressés en matière de prise de décisions sera renforcée grâce à une quantité croissante d'informations à jour sur l'évolution de la situation et les problèmes naissants. Il est prévu de faire un usage considérable de modèles énergétiques plus ou moins généraux. L'utilisation de ces modèles et les autres travaux d'analyse seront facilités par la mise en place de la banque de données énergétiques mentionnée plus haut.

20.23 Les résultats de ces travaux seront portés à la connaissance des organes intergouvernementaux et des gouvernements au moyen de trois catégories de rapports : documents demandés par les organes intergouvernementaux; rapports techniques devant faire l'objet d'une distribution générale; sections de rapports plus vastes sur des questions intéressant le développement mondial. Les résultats du sous-programme seront évalués en fonction de l'utilité des divers documents et études ainsi établis pour les organes intergouvernementaux, les gouvernements et les institutions énergétiques.

SOUS-PROGRAMME 2. ENCOURAGEMENT DE LA PROSPECTION ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

a) Objectifs

20.24 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 40/208 et 43/193 de l'Assemblée générale.

20.25 Les hiatus existant entre les besoins des pays en développement en matière d'investissements et les possibilités financières peuvent être réduits grâce à une

/...

action appropriée visant à réaliser une plus grande entente et une meilleure harmonisation des intérêts entre ces pays, les institutions financières et les investisseurs étrangers.

20.26 L'objet du sous-programme est donc de favoriser l'accélération de la prospection et de la mise en valeur des ressources énergétiques, particulièrement dans les pays en développement où ces ressources sont rares, et de définir et, par la suite, élaborer un programme d'action visant à améliorer les politiques nationales et les programmes bilatéraux et multilatéraux concernant cette prospection et cette mise en valeur.

b) Rôle du Secrétariat

20.27 Le Secrétariat cherchera dans ses travaux à détecter les hiatus entre les besoins de capitaux et les moyens de financement disponibles et à les porter à l'attention des organes intergouvernementaux compétents. On continuera de mettre l'accent, pendant la période 1992-1997, sur la recherche et les études analytiques relatives à la prospection et à la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement, particulièrement ceux où ces ressources sont rares. Ces travaux consisteront notamment à étudier les facteurs exerçant une influence sur l'ensemble des investissements dans ce domaine, tels que les modifications apportées aux structures institutionnelles intéressant l'énergie, les prix de l'énergie, l'évolution des techniques de prospection et les modifications des dispositions des accords à long terme entre pays importateurs de capitaux et investisseurs étrangers. Les rapports feront ressortir les changements de tendance concernant ces facteurs et leurs incidences sur l'avenir de la mise en valeur des ressources énergétiques. Le besoin que les pays en développement ont d'investissements dans le secteur de l'énergie sera constamment étudié, de même que les modes de financement dont disposent ces pays.

20.28 En outre, l'organisation de colloques, séminaires et autres réunions sera un élément essentiel du sous-programme.

SOUS-PROGRAMME 3. CONTRIBUTION A LA MISE EN VALEUR ET A L'UTILISATION DES SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES

a) Objectifs

20.29 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 36/193, 37/250, 38/169, 41/170 et 43/192 de l'Assemblée générale.

20.30 En dépit de certains progrès marquants, l'application du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables a été, au cours de la décennie écoulée, relativement lente. Par ailleurs, la réduction des prix de l'énergie classique, particulièrement du pétrole, a atténué l'intérêt porté à la mise en valeur et à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Néanmoins, il faut poursuivre les efforts dans ce domaine et reconnaître que la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables - certes une entreprise à long terme - exige que l'on continue d'y prêter toute l'attention voulue. C'est particulièrement le cas dans les pays en développement, où ces sources seront nécessaires parce que l'on devra

répondre aux besoins énergétiques des zones rurales et parce que les économies de ces pays continueront à croître de pair avec leur industrialisation.

20.31 A la nécessité de raviver l'intérêt à l'égard des sources d'énergie nouvelles et renouvelables vient s'ajouter celle de trouver des ressources suffisantes pour leur mise en valeur et leur utilisation, compte tenu, en particulier, des considérations écologiques et du fait que les combustibles fossiles sont épuisables. De toute évidence, il s'impose de rechercher un meilleur équilibre entre les diverses formes d'énergie, ce qui permettra d'atténuer la pression sur les sources d'énergie classiques.

20.32 L'objet du sous-programme est de faciliter l'application du Programme d'action de Nairobi en constituant une base de données élargie sur les activités menées dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et en renforçant la coordination des efforts déployés dans ce domaine par les organismes des Nations Unies, efforts illustrés par un accroissement des cas de coopération au niveau de la planification et de l'exécution.

b) Rôle du Secrétariat

20.33 La principale activité, au titre de ce sous-programme, sera la fourniture d'un appui fonctionnel au Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui est chargé de suivre la mise en oeuvre du Programme d'action de Nairobi et à l'intention duquel le Secrétariat élaborera des documents techniques. On continuera à suivre les programmes multilatéraux, bilatéraux et autres dans ce domaine ainsi que la situation en ce qui concerne les ressources financières pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Nairobi, et à rassembler et communiquer des informations à leur sujet.

SOUS-PROGRAMME 4. EVALUATION ET PROSPECTION DES RESSOURCES ENERGETIQUES

a) Objectifs

20.34 Les textes autorisant ce sous-programme sont les résolutions 34/201, 36/193, 43/192, 43/193 et 44/227 de l'Assemblée générale, ainsi que les résolutions 1989/6 et 1989/10 du Conseil économique et social.

20.35 Souvent, les pays en développement n'ont pas les moyens d'évaluer leur potentiel national en matière de ressources énergétiques et d'exécuter des programmes de prospection. En outre, l'utilisation des ressources énergétiques souffre souvent de l'inefficacité. Il s'agit avant tout de mettre ces pays mieux à même d'identifier et d'évaluer leur potentiel énergétique et de contribuer à une utilisation plus judicieuse des ressources.

b) Rôle du Secrétariat

20.36 Le Secrétariat s'efforcera d'élargir la base d'approvisionnement en énergie des pays en développement, en continuant de fournir son appui pour la prospection et l'exploitation des ressources énergétiques locales. Son aide portera particulièrement sur l'exploration des possibilités offertes par les combustibles fossiles, l'hydroélectricité, le gaz naturel, le charbon et l'énergie géothermique.

/...

20.37 Pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et favoriser le développement des mesures de conservation de l'énergie, les programmes nationaux de conservation de l'énergie seront comparés entre eux de façon à garantir l'allocation optimale des ressources financières et autres du pays. Il ne sera possible d'aborder convenablement la conservation de l'énergie dans une telle optique globale que dans le cadre de la planification et des politiques énergétiques nationales.

20.38 On continuera, dans le cadre du sous-programme, à appuyer les projets de coopération technique et à fournir des services consultatifs aux gouvernements pour les aider à renforcer leurs capacités nationales en matière d'exploration, de prospection et d'évaluation afin d'élargir la base de ressources énergétiques dans les pays en développement, qu'il s'agisse des ressources classiques ou des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. On s'emploiera encore davantage à encourager la mobilisation de ressources financières en faveur de nouveaux programmes de prospection et de mise en valeur.

20.39 Des études sur les nouveaux progrès techniques et les nouvelles techniques et stratégies d'identification, de localisation et d'évaluation des sources d'énergie classiques, nouvelles et renouvelables seront réalisées et diffusées auprès des gouvernements. Des séminaires, ateliers et voyages d'études interrégionaux seront organisés pendant toute la période pour la formation de personnel national et l'échange de données d'expérience dans le domaine des techniques de prospection des ressources énergétiques ainsi que pour l'évaluation de certaines sources d'énergie nouvelles et renouvelables. L'accent sera plus fortement mis sur l'organisation de séminaires de formation à l'intention d'experts de pays en développement, qui seront consacrés aux questions liées au financement de la prospection et de la mise en valeur des ressources énergétiques.

SOUS-PROGRAMME 5. PLANIFICATION ET GESTION DE L'ENERGIE

a) Objectifs

20.40 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 36/193, 43/192, 43/193 et 44/227 de l'Assemblée générale, et les résolutions 1989/6 et 1989/10 du Conseil économique et social.

20.41 Ce sous-programme a pour objet de rendre les pays en développement mieux à même de gérer et de planifier efficacement la mise en valeur de leurs ressources énergétiques dans le contexte des processus de planification du développement nationaux. On s'efforcera de développer les capacités nationales de façon que les pays concernés soient mieux aptes à formuler des politiques et plans énergétiques intégrés et à affecter les ressources limitées dont ils disposent pour la mise en valeur des ressources énergétiques de la manière qui répond le mieux aux besoins des divers secteurs de leur économie. Pour ce faire, il faudra pouvoir identifier et évaluer des scénarios viables en ce qui concerne l'évolution de l'offre et de la demande d'énergie, déterminer la consommation d'énergie et les objectifs de production, formuler les activités et allouer les ressources voulues pour atteindre ces objectifs. Le sous-programme aidera aussi à évaluer les modifications nécessaires sur le plan institutionnel, ainsi que les besoins de formation et d'information. Il fera, de plus, prendre conscience des effets que les activités menées dans le secteur de l'énergie ont sur l'environnement.

b) Rôle du Secrétariat

20.42 La formation de personnel des pays en développement à la planification et à la gestion du secteur énergétique continue d'être essentielle si l'on veut atteindre les objectifs indiqués ci-dessus et faire en sorte que les pays disposent en permanence des capacités voulues pour adopter des politiques judicieuses dans ce secteur et mettre efficacement en valeur leurs ressources énergétiques.

20.43 Le renforcement des institutions de décision et opérationnelles dans ce secteur sera appuyé et encouragé. Les législations et réglementations ainsi que les clauses contractuelles devront être revues afin de préserver les intérêts nationaux des pays en développement tout en attirant les capitaux voulus.

20.44 Le sous-programme aidera les pays en développement à établir les systèmes d'information nationaux nécessaires pour la prise des décisions en matière de politique énergétique, la planification énergétique et le suivi des activités ayant trait à la mise en valeur et à l'utilisation de toutes les ressources énergétiques dont dispose le pays - en particulier grâce à l'établissement de bases de données et de modèles exploitables par micro-ordinateur pour la formulation des politiques et la planification dans le secteur de l'énergie, et à intégrer plus étroitement les activités et programmes de planification énergétique aux plans globaux de développement économique et sectoriel. L'accent sera mis aussi sur les applications de la technique de la décision et du suivi assistés par ordinateur à la prospection et à l'exploitation des ressources énergétiques.

20.45 On développera les activités de coopération technique et la fourniture de services consultatifs aux pays en développement en vue du renforcement des institutions s'occupant de la planification de l'énergie, de la formation du personnel national et de l'infrastructure nécessaire sur le plan méthodologique et sur celui de l'information pour la planification de l'énergie. On facilitera l'échange d'informations entre les pays grâce à des réunions et à des publications consacrées aux techniques appliquées et à l'expérience acquise tant par les pays en développement que par les pays développés.

SOUS-PROGRAMME 6. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNIQUES POUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES D'IMPORTANCE CRUCIALE

a) Objectifs

20.46 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 36/193, 43/192, 43/193 et 44/227 de l'Assemblée générale et les résolutions 1989/6 et 1989/10 du Conseil économique et social.

20.47 Il convient de permettre aux pays en développement d'avoir mieux accès aux techniques nécessaires pour mettre en valeur et exploiter leurs ressources énergétiques nationales afin de satisfaire leurs besoins d'énergie. Le sous-programme favorisera aussi l'utilisation de meilleures techniques de récupération, le perfectionnement des techniques actuellement utilisées et la modernisation des techniques de production et de distribution d'énergie.

b) Rôle du Secrétariat

20.48 Pendant la période couverte par le plan à moyen terme, on redoublera d'efforts pour accroître le transfert, directement par le biais de la coopération technique, de techniques éprouvées facilement accessibles pour l'exploitation de certaines ressources énergétiques classiques, nouvelles et renouvelables, ainsi que pour fournir aux gouvernements des informations sur la gamme des options techniques disponibles pour l'exploitation de certaines sources d'énergie. Le recours à de meilleures techniques de récupération sera encouragé dans le domaine des hydrocarbures. Dans le secteur de l'électricité, on cherchera, grâce à des projets de modernisation et de remise en état des installations, à résoudre le problème du vieillissement des génératrices. Le sous-programme appuiera les efforts déployés par les gouvernements pour améliorer les techniques existantes ou mettre au point de nouvelles techniques afin d'assurer une meilleure utilisation du bois de chauffage et le recours à l'énergie solaire et éolienne ainsi qu'à de petites installations hydroélectriques, de manière à satisfaire, en tout ou en partie, la demande dans les zones rurales et dans les centres de consommation d'énergie isolés. En règle générale, cet appui sera fourni par le biais de projets de coopération technique visant à développer les capacités nationales en matière d'analyse des techniques énergétiques viables et à faciliter leur transfert dans les pays en développement.

20.49 Les systèmes d'information nationaux sur l'énergie comprendront des informations sur les techniques disponibles pour l'exploitation de diverses sources d'énergie; les informations voulues pour avoir accès aux techniques d'exploitation de certaines sources d'énergie classiques, nouvelles et renouvelables et pour être à même d'évaluer ces techniques; des informations propres à renforcer les qualifications techniques du personnel national des pays en développement et les capacités institutionnelles de ces pays aux fins de la mise au point, de l'adaptation et de l'application des techniques voulues, y compris de l'exécution de programmes nationaux de recherche-développement. On appuiera les courants d'informations techniques allant vers les pays en développement à partir d'un réseau mondial de sources d'information, afin de favoriser les échanges d'informations et de données d'expérience entre pays en développement.

20.50 Des études ainsi que des colloques et ateliers interrégionaux seront organisés afin de procéder à un examen approfondi des effets du progrès technique sur l'élargissement de la base de ressources énergétiques des pays en développement et afin d'échanger des données d'expérience sur cette question. Des efforts accrus seront déployés en vue de mettre en place des facilités nationales aux fins de la recherche-développement et de l'expérimentation et de l'application des techniques voulues pour exploiter le potentiel national en matière de sources d'énergie classiques, nouvelles et renouvelables ainsi que de renforcer les facilités existantes. Des études sur les progrès techniques intéressant la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement seront présentées, sur leur demande, aux organes intergouvernementaux.
